



## REMISE EN CAUSE DU TARIF AGENT

Le 15 juin 2010, le projet de loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) a été voté en première lecture à l'assemblée nationale.

Une réforme, « incluse » dans ce projet de loi, prévoit de faire payer la taxe locale d'électricité (financement du surcoût de l'éolien et du solaire) et la contribution tarifaire d'acheminement gaz et électricité (qui finance une partie des retraites des agents des IEG), non plus en pourcentage de la facture, mais en €/kwh.

Les employeurs ne désirent plus supporter seuls ces taxes et trouvent prétexte à ce changement de la législation pour remettre en cause la PERS 161 et faire payer aux agents tout ou partie de ces taxes (tarif particulier jusqu'alors « TTC »).

**Clairement, pour les agents, les factures d'énergie seraient multipliées par deux ou trois.**

**Pour SUD ENERGIE PENLY, cette remise en cause du tarif agent est inacceptable.**

Le tarif agent doit être maintenu tel qu'il existe aujourd'hui.

**Nous devons être prêts à réagir par tous les moyens dont nous disposons à toute nouvelle tentative de remise en cause du tarif agent**

Sud Energie Penly

*Le 04 juin 2010*